

## PROCURATION

Comme je ne serai pas en mesure d'assister à la réunion ordinaire de l'assemblée générale des propriétaires de **Novita 2 Residence**, qui aura lieu le **18.07.2020** et, si le quorum (majorité) n'est pas atteint à la première assemblée, le **25.07.2020**, j'ai nommé \_\_\_\_\_ comme mon mandataire pour me représenter avec le plein droit de vote pour prendre les décisions nécessaires.

**Prénom et Nom:**

**N° d'appartement:**

**Signature:**

**Remarque:**

1. Sans préjudice à l'article 31/5 de la loi sur les copropriétés, un propriétaire peut être représenté par procuration.
2. Conformément à l'article 31/3 de la loi sur les copropriétés, si un appartement a plus d'un propriétaire, ils se représentent en mandatant l'un d'entre d'eux.
3. Sans préjudice à l'article 31/2 de la loi sur les copropriétés, le propriétaire de plus d'un appartement dispose d'un vote pour chaque appartement.
4. Le défunt propriétaire d'un appartement peut être représenté par une personne mandatée par les héritiers.